

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU  
ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999  
RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

DEMENG HABSCHT  
27 MARS 2023  
ENTRÉE

**Réf. COMMUNE : PUN 23/001**

**ENQUETE PUBLIQUE**

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée concernant la demande de permis unique introduite par la S.A. REGENTINVEST dont les bureaux se trouvent rue Haute, 139, à 1000 BRUXELLES, représentée par M. Laurent JASPERS, Administrateur délégué, pour la rénovation et l'extension de la Cité administrative d'Arlon par la création de :

- bâtiments résidentiels accueillant un total de 223 logements (B1, 10 à 14),
- une brasserie (B01),
- un hôtel (B02),
- un commerce de proximité (B04 sous l'hôtel),
- un bâtiment administratif (B05),
- des parkings pour un total de 409 emplacements pour voitures et 548 emplacements pour vélos (B03, B06, B07, B08, B09 et en surface),
- aménagement d'abords : aménagement des espaces extérieurs, publics et privés du site, création d'une plaine de jeux, d'une plaine de sport, d'espaces de convivialités, de voiries, de plantations et abattages d'arbres, éclairages.

Le projet de classe 2 d'une superficie de plus de 2 hectares :

- comporte une étude d'incidences sur l'environnement,
- implique l'application du Décret voirie du 06 février 2014 relatif à la voirie communale pour :
  - la création de nouvelles voiries communales à double sens,
  - la réalisation d'une piste cyclo-pédestre,
  - la réalisation de circulations douces pour les piétons.

Le projet est situé à ARLON, sur le site dit de « la Cité administrative », entre la Place des Fusillés, la rue Saint Dié et la rue du Gazomètre, sur les parcelles cadastrées ARLON / 1<sup>ère</sup> DIVISION / ARLON / Section A numéros 1685R, 1680Y, 1680Z, 1680W, 1713L, 1711S5, 1685A2, 1685Z, 1685X, 1685Y, 1685W, 1685V, 1685T et 1685S.

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme
20 mars 2023	27 mars 2023	Hôtel de Ville Salle des Artistes – Etage B3 Jeudi 27 avril 2023 à 14h00	Mme C. FRANCESCANGELI

Le dossier peut être consulté et des explications sur le projet peuvent être données à l'Hôtel de Ville - Service Urbanisme - Etage A3 (tél : 063/245 607), Rue Paul Reuter, 8, à ARLON, sans rendez-vous les matins de 9h00 à 12h00 du lundi au jeudi, et sur rendez-vous les après-midis du lundi au vendredi et le mercredi jusque 20h00 (uniquement sur rendez-vous préalablement fixé 24h à l'avance).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale d'Arlon, Rue Paul Reuter, 8, 6700 ARLON ou par courriel à [administration@arlon.be](mailto:administration@arlon.be).

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès de :

- M. Bélé KAZADI au 0475/95.01.53 ou à l'adresse mail suivante : [bele.kazadi@jaspers-eyers.be](mailto:bele.kazadi@jaspers-eyers.be)
- Mme Anne-Laure LEQUEUX au 0494/38.55.21 ou à l'adresse mail suivante : [anne-laure.lequeux@jaspers-eyers.be](mailto:anne-laure.lequeux@jaspers-eyers.be)

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

Le Directeur général,

C. LECLERCQ



Le Bourgmestre,

V. MAGNUS